



L'an deux mille vingt-deux le onze août à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Estaing s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Nathalie COUSERAN, Maire.

Date de convocation : 02/08/22 Présents : COUSERAN Nathalie, BRUNET Philippe, PRADALIER Jean, MARC Chantal, AYGALLENQ Françoise, REGIS Jean-Pierre, MOMMEJA Gisèle ALAUX Bernard MONCET Christine
Membres en exercice : 11
Quorum : 6 Excusés ayant donné procuration : GASTALDI Claire à MARC Chantal, à Excusés: DIAS Dimitri
Membres présents : 9 Secrétaire de séance : BRUNET Philippe
Suffrages exprimés : 10

Madame le Maire ouvre la séance.
Le PV du 1^{er} juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour de ce conseil est le suivant :

- Tarif des repas cantine à partir du 1^{er} septembre 2022
- Régularisation de la voirie rue Flandres Dunkerque
- DM
- Questions diverses

Relevé des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation consentie par le conseil municipal

DECISION N°2022-13 du 5 juillet 2022

- De procéder au règlement de la facture d'honoraires de M^o GAUDY, avocat de la Commune, pour un montant de 960.00 €TTC.

DECISION N°2022-14 du 22 juillet 2022

- De signer avec ALLIANZ l'avenant au contrat d'assurance du véhicule Renault FIAT pour une cotisation annuelle de 748.13 € TTC.

DL2022-05-001- Tarif du repas cantine

Madame Le Maire informe le conseil que le groupe Martel CRM, traiteur qui fournit les repas de la cantine scolaire, valorise le prix de ses prestations de 2.90 % à compter du 1er septembre 2022 Actuellement, le prix du repas est de 3.83 €.

Il est proposé une augmentation de 2.90% soit :
 $3.83 \text{ €} \times 2.90\% = 3.91 \text{ €}$

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De fixer le tarif unitaire du repas de cantine à 3.91 € à compter du 1^{er} septembre 2022.

DL2022-05-002- Régularisation Rue Flandres Dunkerques

Vu la délibération DL2019-01-005 du 4 février 2019,
Vu l'observation de Maître Aragon sur une erreur de numéro de parcelle et les mises à jours d'état civil
Il convient de délibérer à nouveau sur cette régularisation cadastrale :

Madame le Maire informe le conseil que lors de l'élargissement de la rue Flandres Dunkerque, les régularisations cadastrales nécessaires n'ont pas été réalisées. Xavier Corthier, géomètre, a établi un plan de division en février 2018.

La Commune d'Estaing doit à présent acheter lesdits terrains. Madame le Maire propose une acquisition au tarif de 1 €/m², suivant le détail ci-dessous.

Propriétaires	Numéros parcelles	Surface	Tarif acquisition
Succession VIGUIE Henri	AB 973	59 ca	59 €
NAYROLLES Raymond	AB 975	39 ca	39 €
Succession BERGOUGNOUX Jean	AB977	58 ca	58 €
RAYNALDY Philippe	AB 979	62 ca	62 €
BOUDES Jean-Claude	AB 981 AB 983	14 ca 6 ca	20 €
COSTES Philippe	B 832	8 ca	8 €
Succession VIGUIE André	AB 987 AB 989	2a 78 ca 2a 26 ca	504 €
			750 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- Décide l'acquisition desdits terrains selon le tableau ci-dessus présenté à 1€/m²
- Charge Maître Nathalie ARAGON de la régularisation de ces actes.

Informations diverses

DL2022-05-003- Décision modificative 4

Vu le montant total de l'opération d'aménagements halieutiques, il convient de prendre une DM d'un montant de 1 390 €.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21312 : Bâtiments scolaires	1 390.00 €	
D 2138 : Autres constructions		1 390.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 390.00 €	1 390.00 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal valide la décision modificative ci-dessus présentée.

Questions diverses

- **Projet camping**

Suite à la réunion du conseil municipal le 30 juillet 2022 pour valider l'étude de faisabilité, Mme le Maire a sollicité Aveyron Ingénierie afin d'établir le cahier des charges de consultation de la maîtrise d'œuvre pour le projet global.

- **Projet Cœur de Village**

Le CAUE a transmis un cahier des charges de maîtrise d'œuvre qui va permettre de lancer l'appel à candidature qui se déroulera comme suivant :

- Avis d'appel à candidature ; constitution d'équipes et demande de référence (5 semaines)
- Ouverture des plis, analyse des offres avec l'appui du CAUE
- Choix de 2 ou 3 équipes pour mise en concurrence ; mémoire technique, proposition de prix, acte d'engagement (5 semaines)
- Choix de l'équipe retenue
- Réunion de présentation avec les partenaires techniques et financiers, l'équipe MOE, pour débiter

Point sur les dossiers en cours.

- Bourg-centre : le contrat actualisé a été transmis à la Région, qui n'a pas encore validé les conditions de prolongation des contrats arrivés à échéance.
- Diagnostic école : une réunion aura lieu début septembre avec le Sieda, Aveyron Ingénierie et Caloé (aveyron énergie bois) pour la maîtrise d'œuvre du projet.
- Diagnostic résidence : Belet isolation est venu sur place pour prendre les mesures des garages et proposer une solution d'isolation des plafonds. Une discussion s'instaure sur la discordance entre l'audit et les DPE locatifs des appartements, classés F pour plusieurs logements. Mme le Maire abordera ce point avec le SIEDA.
- Voirie :
 - o L'ONF a remis la piste de la coursière en état
 - o Les avaloirs du Mal Pas et du mas de St Fleuret ont été nettoyés
 - o Le véhicule Fiat nécessite de lourdes réparations
 - o Les panneaux de déviations PL neufs ont été installés dans Estaing, les panneaux de Carmarans sont reçus le département va les installer, un panneau PBVF a été commandé suite aux détériorations subies (emplacement à revoir)
 - o Suite à l'incendie au camping, le département va enlever le grillage, couper la haie. Le barnum est vétuste.
 - o Réunion ripisylve SMLD/propriétaires riverains pour désencombrer le ruisseau de la Coussane (travaux à l'automne)
 - o Installation de la fibre ; plusieurs secteurs sont concernés par la pose de poteaux. Une réunion aura lieu avec le SIEDA et l'entreprise chargée des travaux pour soulever les problèmes rencontrés avant tout démarrage de travaux (route des vignes zone tampon UNESCO notamment).
 - o Réfection de la route des vignes (la fabrègue-la fraysinette) : un point sera fait avec la Communauté de Communes.
- Distribution du livret des associations : 1^{ère} quinzaine de septembre.
- Nuit Lumière 15/08 : le feu d'artifice est annulé suite à arrêté préfectoral

L'office de tourisme a transmis le questionnaire sur les lieux ouverts à la visite pour les journées du Patrimoine. Il est décidé de faire visiter la Chapelle de l'Ouradou, l'église de Vinnac et la mairie les après-midis de 14h à 18h. Un planning sera transmis pour les journées du patrimoine.

Mme MARC interroge sur l'affichage au Foirail. Une discussion s'instaure sur les différents types d'affichages (règlementaires et associatifs) et leur implantation possible. Une réflexion sera engagée. L'emplacement des colonnes aériennes au Foirail doit être balayé, il y a du verre.

M. Régis :

- indique qu'un spot au château reste allumé. Ce point a normalement été traité par EDS, à vérifier.
- demande pourquoi les toilettes de la petite salle ne sont pas ouvertes. Mme le Maire précise que le manque de personnel ne permet pas de les ouvrir.
- interroge sur la déviation d'Estaing au PL. Le département, compétent sur ce projet, a réalisé une étude d'impact. A suivre.
- interroge sur le conseil communautaire du 28/07, projet maison de santé. Mme le Maire précise qu'il s'agit des travaux de climatisation de la maison de santé d'Estaing et de Villecomtal. Suite à l'appel d'offre (+40% de l'estimation, pas avant 2023), le projet sera techniquement revu pour limiter le coût.

La séance est levée à 19h55.

Le Maire, COUSERAN Nathalie	
Le secrétaire de séance, BRUNET Philippe	